

ASSEMBLÉE NATIONALE
14 janvier 2021

RESPECT DES PRINCIPES DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 3649)

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 1407

présenté par
M. Mathiasin

ARTICLE 6

À l'alinéa 2, supprimer les mots :

« de respect ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.

Respecter le principe de respect de quelque chose n'a pas de sens. Par ailleurs, le respect de la dignité de la personne humaine n'est pas un principe.